

Macron a choisi : 5 milliards pour les migrants, baisse des retraites pour les retraités

écrit par François des Groux | 13 septembre 2019



Yves Mamou, ancien journaliste du Monde, semble être passé dans le camp du mal puisqu'il collabore régulièrement à [Riposte Laïque](#), Causeur, Le Figaro et [Valeurs actuelles](#).

Dans [Le Grand Abandon](#), il dénonce la préférence de Macron et des élites française pour les migrants (et [l'islam](#)), nouvelles pépites censés payer nos retraites.

"En 2018, l'État a su budgéter environ 5 milliards d'euros pour financer l'immigration, mais cherche désespérément une somme équivalente pour financer les retraites."

Y a plus de fric pour nos vieux mais on en trouvera toujours pour les envahisseurs...

Les retraités, vaches à lait de l'immigration ?

Alors que l'État n'a de cesse de chercher des solutions pour financer les retraites, il poursuit en parallèle une politique

migratoire coûteuse qui vient toujours plus grever un budget déficitaire, dénonce le journaliste et essayiste Yves Mamou.

Jacques Attali, Alain Minc, le Fonds monétaire international, etc. nous ont fait passer le message depuis plusieurs décennies : les immigrés doivent être bien accueillis car ils sont là pour payer nos retraites. La faible fécondité des populations européennes, le taux de chômage élevé en France rendent difficile le financement des retraites de la génération du baby-boom.

Premier constat : quarante ans d'immigration continue n'ont en rien atténué le problème. Gouvernement après gouvernement, les mêmes réformes se poursuivent : hausse des durées de cotisation, report des années butoirs de départ à la retraite dans un processus qui apparaît sans fin.

L'élection d'Emmanuel Macron ne déroge pas à la règle. Notre président a même entrepris d'aller plus loin que ses prédécesseurs en entreprenant d'unifier les 42 régimes de retraite existants. Un projet qui passe par la mission confiée à Jean-Paul Delevoye de négocier l'adhésion du patronat et des syndicats à cette volonté. La pierre d'achoppement de ce grand projet était la promesse formelle faite aux Français de ne pas toucher à l'âge légal de départ à la retraite fixé encore aujourd'hui à 62 ans.

Mais, le 15 mars 2019, Édouard Philippe, le Premier ministre, a laissé entendre qu'il faudrait peut-être à nouveau reculer le curseur de l'âge légal de départ. Quelques jours plus tard, Agnès Buzyn, la ministre des Solidarités et de la Santé, est revenue à la charge sur RTL. Dans la foulée, Benjamin Griveaux, à l'époque porte-parole du gouvernement, s'est félicité de cette très bonne idée de reculer l'âge de départ à la retraite.

En face, les partenaires sociaux sont aux cent coups et Jean-Paul Delevoye menace de rendre son tablier de grand ordonnateur de la fusion des régimes de retraite. Même les députés de La République en marche ont été choqués que le programme sur lequel ils ont été élus soit bousculé sans information préalable. Un risque de division que l'Élysée doit prendre en considération, compte tenu des tensions nées dans la majorité au sujet du projet de refonte de la loi de 1905.

.

La raison officielle qui pousse le gouvernement à vouloir fusionner les régimes tout en reculant l'âge de départ à la retraite tient à un projet voulu par Sarkozy, annoncé par Hollande et jamais abouti en raison du déficit budgétaire et du déficit des comptes sociaux : un meilleur financement de la dépendance des personnes âgées.

Un exemple : plus de 1 million de familles françaises ont un parent atteint de la maladie d'Alzheimer ou sont aux prises avec d'inextricables problèmes financiers en raison du coût élevé des maisons de retraite. Ces familles ont besoin d'aide, mais l'État et la Sécurité sociale sont impécunieux. Alors, c'est à ces jeunes vieux que sont les retraités que l'État va demander (encore) un effort.

.

La demande d'asile baisse partout en Europe mais augmente en France...

La démarche serait audible – et, qui sait, recevable – si elle n'avait une face cachée. Depuis plusieurs années, l'État invite tous les étrangers entrés en France sans visa – et sans intention de la quitter – à déposer une demande d'asile. Une générosité qui n'est pas passée inaperçue. Alors que la demande d'asile baisse partout en Europe, le nombre de

demandeurs d'asile en France est, lui, en hausse quasi ininterrompue. *« Notre pays demeure soumis à une pression migratoire intense, évolutive »*, déclarait à l'Assemblée nationale Christophe Castaner, le 6 novembre dernier ; *“ évolutive ”* signifiant ici *“ en augmentation constante ”*. En 2017, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a enregistré 100 613 dépôts de demande d'asile, soit une hausse de 17,4 % par rapport à 2016. Pour 2018, l'Ofpra estime ainsi que le chiffre record de 120 000 demandes d'asile pourrait être atteint sur l'année.

L'absurdité ne réside pas dans la pression migratoire, mais dans le fait que le gouvernement n'entend pas agir sur ces arrivées massives. Christophe Castaner s'est borné à déclarer à la commission des finances du Sénat : *« Cet effet de “rebond” ou de “transfert” des demandeurs d'asile depuis les pays voisins, que nous constatons aujourd'hui, a vocation à être limité par la diminution du nombre de migrants entrant dans ces États. C'est le pari que nous faisons. »* En d'autres termes, le nombre des migrants finira un jour par baisser, inutile d'agir directement.

Cette inaction – volontaire – du gouvernement a évidemment un coût. Plus d'un migrant économique sur deux verra sa demande d'asile déboutée. Mais entre le dépôt et le rejet de cette demande, ce même migrant aura été hébergé, rémunéré et soigné plusieurs mois durant.

.

Les dépenses liées au processus migratoire peuvent se décliner comme suit. L'exercice du droit d'asile représente **1,35 milliard d'euros en autorisations d'engagement** et **1,21 milliard d'euros en crédits de paiement** dans le projet de loi de finances pour 2019. Soit une hausse, par rapport à 2018, de

36 % en autorisations d'engagement et de 18 % en crédits de paiement. L'allocation pour demandeur d'asile (Ada) est budgétée dans le projet de loi de finances pour 2019 à **335,8 millions d'euros** (+ 5,7 % par rapport aux 317,7 millions d'euros de 2018).

À ces principaux postes (allocations et hébergement), il faut ajouter les frais de fonctionnement des administrations chargées de gérer l'asile : Ofpra, Cour nationale du droit d'asile (CNDA), Ofii et guichets de préfecture. Ces budgets ont beaucoup augmenté depuis 2015, notamment dans le but de réduire la durée d'instruction des dossiers. Car plus l'instruction est longue, plus les dépenses d'allocations et d'hébergement augmentent.

Les clandestins ne sont pas seulement rémunérés et hébergés, ils sont également soignés quand ils apportent la preuve qu'ils résident depuis plus de trois mois en France. L'aide médicale de l'État (AME), financée sur le budget de l'État, n'a cessé, depuis ses origines, de coûter "un pognon de dingue".

Déjà, en 2003, à une époque où les dépenses de l'AME n'étaient que d'une centaine de millions d'euros, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales s'alarmait de « *leur forte progression* ». Les dépenses de l'AME sont aujourd'hui de l'ordre du **milliard d'euros pour une distribution de soins qui touche 300 000 personnes environ**. Les termes du débat sont connus : sans l'AME, les migrants clandestins envahiraient les hôpitaux et ceux atteints de maladies contagieuses pourraient contaminer les populations locales, disent les défenseurs de l'AME. Mais ceux qui luttent contre une politique de frontières ouvertes affirment qu'une action résolue contre l'immigration clandestine réduirait les dépenses de l'AME et les risques sanitaires qui lui sont liés.

Dans la masse des clandestins, une sous-population mérite d'être distinguée : celle des mineurs non accompagnés. Depuis 2015, des "gamins" de 12 à 25 ans, venus généralement du Maroc et d'autres pays d'Afrique du Nord se multiplient sur le territoire national. Ils vivent en bandes, subsistent de rapines et sèment la terreur.

Combien sont-ils ? Selon la *Dépêche du Midi*, « certaines estimations parlent de 50 000 ». Sans papiers, mutiques sur leur pays d'origine, ils sont difficiles à expulser. Aujourd'hui, **40 000** d'entre eux seraient pris en charge par les départements au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), contre 25 000 en 2017 et 13 000 en 2016. Sachant que le coût d'une prise en charge par l'ASE atteindrait 50 000 euros par an, la facture devrait frôler les **2 milliards d'euros** à la fin de l'année.

Étranglés par cette dépense, les départements se retournent vers l'État, estimant qu'ils n'ont pas à faire les frais de sa politique migratoire. L'État compenserait – très – partiellement en assumant 17 % de la dépense (**340 millions**) selon les dernières propositions de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. À ces 340 millions s'ajoutent **240 millions d'euros** de frais d'"évaluation" payés par l'État avant placement dans les services sociaux des collectivités. Lorsque les mineurs atteignent leur majorité, les départements sont parfois conduits à poursuivre leur accompagnement via des contrats jeunes majeurs (**5 000 signés en 2017, environ 30 000 euros par an** chaque).

La morale de cette affaire est que, en 2018, l'État a su budgéter environ 5 milliards d'euros pour financer

l'immigration, mais cherche désespérément une somme équivalente pour financer les retraites auxquelles ces mêmes immigrés sont censés contribuer.

Et quand ce même État affirme vouloir financer la perte d'autonomie des personnes âgées, c'est encore vers les retraités qu'il se tourne. Il faudrait que l'État comprenne qu'il ne peut mener une coûteuse politique migratoire qui semble n'avoir d'autre but que de faire baisser les salaires des autochtones tout en exigeant toujours plus de taxes de ces mêmes autochtones et toujours plus de réduction des avantages acquis.

La révolte des "gilets jaunes" est née d'une contradiction similaire.

[Le Grand Abandon, les élites françaises et l'islamisme, d'Yves Mamou, L'Artilleur, 576 pages, 22 €.](#)